# **NOTE DE PLAIDOYER DE COMMISSIONS JUSTICE ET PAIX**

# **DE LA CENCO ET DE L’ECC**

# **ADRESSEE A LA CENI**

1. Nous sommes deux Commissions Justice et Paix, organes techniques de la CENCO et de l’ECC ayant reçu mandat de travailler sur les questions de démocratie, gouvernance et droits humains. Ici, nous sommes en tant qu’une mission d’observation électorale (MOE) **citoyenne** qui a pour rôle de collecter systématiquement les données de terrain, de les analyser et d’en rédiger de rapports assortis de recommandations en vue de l’amélioration du processus électoral en temps réel et l’obtention des réformes pertinentes. Il sied de rappeler que la CENCO et l’ECC sont des organisations basées sur la foi chrétienne, qui promeuvent la dignité de la personne humaine qui passe notamment par la construction d’un Etat de Droit et la consolidation de la démocratie, conformément à leur mission pastorale et prophétique.
2. La feuille de route de la CENI déclinant les opérations électorales est portée par la décision N°004/CENI/BUR/2022 du 03/02/2022 portant Publication de la Feuille de Route du Processus Electoral 2021-2027 ; cela étant les Commissions Justice et Paix de la CENCO et de l’ECC constatent que cette décision est un acte opposable à tous, et que par conséquent elles entendent en faire le suivi dans le cadre de la mise en œuvre de ladite feuille de route.
3. Les Commissions Justice et Paix de la CENCO et de l’ECC constatent également que la CENI planifie les opérations d’enregistrement des électeurs selon la loi d’identification des électeurs en vigueur. Elles proposent par contre que la CENI et l’ONIP publient rapidement une feuille de route concernant les opérations mutualisées assorties d’un budget y afférent.
4. La réaction du Ministre des finances et le contact avec certaines parties prenantes semblent indiquer que d’autres parties prenantes n’avaient pas été consultées avant la publication de la feuille de route susvisée. Les Commissions Justice et Paix de la CENCO et de l’ECC recommandent à la CENI d’organiser un cadre de concertation avant la publication du calendrier électoral.
5. La CENI évoque le retard dans le financement des opérations électorales comme l’une des contraintes quant à l’organisation des élections dans le délai. Tenant compte de la réaction du Ministre des finances qui s’en est suivi dans les médias qui semblait affirmer le contraire, les Commissions Justice et Paix de la CENCO et de l’ECC encouragent la CENI à présenter un budget global des opérations électorales, assorti d’un plan de décaissement.
6. La CENI mentionne l’insécurité parmi les contraintes pour l’organisation des scrutins en 2023. Les Commissions Justice et Paix de la CENCO et de l’ECC exhortent la CENI à prendre des initiatives tendant à inviter les parties prenantes concernées, notamment le Gouvernement, à pouvoir réadapter le Plan Opérationnel de Sécurisation du Processus Electoral.
7. Cette séance de travail constitue la preuve que les organes techniques sur les questions de démocratie, de gouvernance et de droits humains de la CENCO et de l’ECC sont résolument engagés à donner leurs contributions afin que les élections prochaines soient inclusives, transparentes et surtout apaisées.